



Ville d'Esch-sur-Alzette

Secrétariat

Annonce publique de la séance :

le 29 novembre 2018

Convocation des conseillers :

le 29 novembre 2018



Délibération du Conseil Communal de la ville d'Esch-sur-Alzette

Séance du 7 décembre 2018

Présents : Georges Mischo, Député-maire, Martin Kox, André Zwally, Pierre-Marc Knaff, Mandy Ragni, Echevins, Vera Spautz, Henri Hinterscheid, Jean Tonnar, Daniel Codello, Mike Hansen, Jeff Dax, Luc Majerus, Christian Weis, Bruno Cavaleiro, Denise Biltgen, Daliah Scholl, Line Wies, Tom Bleyer, Conseillers, Jean-Paul Espen, Secrétaire général

Excusés : Marc Baum, Conseiller

Le Conseil Communal;

Objet : 7.2.2. Intégration de dix parcelles dans le domaine public communal; décision

Considérant que la Ville intègre les dix parcelles désignées ci-dessous, inscrites au cadastre dans la commune d'Esch-sur-Alzette, section B de Lallange, du Domaine Privé de la Ville dans le Domaine Public Communal:

126/2955, lieu-dit « Bd Grande-Duchesse Charlotte », place, d'une contenance de 3a72ca
126/3525, lieu-dit « Bd Grande-Duchesse Charlotte », rue, d'une contenance de 38a15ca
126/3526, lieu-dit « Rue Dr Jean-Pierre Knaff », place, d'une contenance de 1 ca
126/3527, lieu-dit « Rue Dr Jean-Pierre Knaff », place, d'une contenance de 1 ca
126/3528, lieu-dit « Rue Dr Jean-Pierre Knaff », place, d'une contenance de 1 ca
126/3529, lieu-dit « Rue Dr Jean-Pierre Knaff », place, d'une contenance de 1 ca
126/3530, lieu-dit « Rue Dr Jean-Pierre Knaff », place, d'une contenance de 1 ca
126/3531, lieu-dit « Rue Dr Jean-Pierre Knaff », place, d'une contenance de 1 ca
126/3532, lieu-dit « Rue Dr Jean-Pierre Knaff », place, d'une contenance de 1 ca
126/3533, lieu-dit « Rue Dr Jean-Pierre Knaff », place, d'une contenance de 1 ca

Vu la loi communale du 13 décembre 1988 telle qu'elle a été modifiée par la suite;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi,

**approuve
à l'unanimité**

l'intégration des dix parcelles inscrites au cadastre dans la commune d'Esch-sur-Alzette, section B de Lallange spécifiées ci-dessus dans le domaine public communal.

en séance

date qu'en tête